



## Heures supplémentaires et jours fériés chômés

-----  
Par Iridal

Bonsoir,

J'ai un contrat de travail de 35h sur 4j, mensualisé. La semaine du 15 août, j'ai effectué 30h sur 3j, le 15 août, je devais travailler mais je l'ai chômé.

Or, le service paie m'a compté la semaine comme à 35h, alors que pour moi la semaine aurait du compter pour 38h75. Est-ce que j'ai bien compris ? les 3h75 sont elles comptabilisées en heures supplémentaires ou au taux normal à cause du JF chômé ?

Merci pour votre réponse,

-----  
Par kang74

Bonjour

Les jours fériés chômés sont indemnisés des heures que vous aurez du travailler .

Ce n'est pas du temps de travail effectif pour autant, par de là, cela a un impact sur le calcul des heures supplémentaires .

La majoration des heures supplémentaires commencent à 35h de temps de travail effectif .

Donc en effectuant 30h de temps de travail effectif, il n'y a aucune heure sup .

-----  
Par Iridal

Ok merci de cette précision pour les heures supplémentaires.

Mais nous sommes d'accord que les 3h75 devraient apparaitre sur ma fiche de paie et rémunérées au taux de base ?

-----  
Par kang74

Le jour férié est indemnisé des heures que vous auriez du faire : je n'ai donc pas accès à votre planning pour comprendre votre problématique.

Si le jour férié était tombé le jour ou vous ne travaillez pas, il y aurait eu 0h à maintenir ...

S'il était prévu que vous fassiez 10 heures pendant 3 jours, et 5 h pendant un jour, je ne vois pas bien pourquoi vous auriez 3h75 en plus dans la semaine .

-----  
Par Iridal

Ah ok ! Je n'avais rien compris alors.

J'aurais du travailler 9h30 ce jour là si ça n'avait pas été férié.

J'ai un contrat de 35h mais je fais 38h soit 3h supplémentaires. Je pensais que le jour férié on ne comptait que 35h/4j soit 8,75h.

-----  
Par kang74

D'un autre coté si on ne vous dit pas comment cela marche, on ne peut pas deviner ;-)

Vous deviez faire 9h30 ce jour là, donc l'indemnisation est de 9h30 pour ce jour là ( + - sur fiche de paie)  
Par contre vous n'avez pas de majoration pour heures sup cette semaine là .

-----  
Par Iridal

Merci d'avoir pris le temps de m'expliquer.